

*République Française*

*Département de l'Aveyron*

***Extrait du Registre***

***Des Délibérations du Conseil***

***De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier***

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 34

*Date de convocation : 15/09/2023*

Séance du 21 septembre 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-un du mois de septembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

***Présents :*** Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Éric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Jean-Claude TOUREL, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

***En tant que délégué suppléant, était présent :*** Eloi ALBET, Christophe GARENC, Jean-Pierre MOULS, Michel SIMONIN

***Excusés ayant donné un pouvoir :*** Albert BOUSQUET à Jean-Louis CABANES, Philippe GIGANON à Michel LEBLOND, Jean-Luc JACQUEMOND à Michel WOLKOWICKI, Cyril TOUZET à André SERIN

***Absents excusés :*** Jean-François ROUSSET

***Absents :*** Laure BERNAT, Francis CULIE

***Patrice VIALA est désigné secrétaire de séance***

-----  
N°20230921\_131

**Objet :** Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – service environnement

(En application de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet 16 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir pour effectuer les missions de : gardien de déchetterie.

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

### **DÉCIDE**

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique à temps non complet 16 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 01/10/2023 au 31/03/2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de gardien de déchetterie à temps non complet 16 heures hebdomadaires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Monique ALIÈS*

